



**COMITE DIRECTEUR  
LIGUE GRAND EST DE COURSE D'ORIENTATION**

Date: samedi 7 octobre 2017 9h00 à 13h00

Lieu : Lycée LEVASSOR à DOMBASLE

**Présents(es):** Virginie BLUM - Claudie GREVET - Sylvie MARCHESIN - Chantal MAILLARD - Marie VUILLEMARD - Yves BOEHM - Franck COLIN - Cyril JOLY - Bernard LEMERCIER - Mathieu LEMERCIER - Georges MAHLER

**Excusés(ées):** Noëlle HERGEL - Coline LUTHRINGER - Vincent FREY - David MOLL (procuration à Marie VUILLEMARD)

Présents : 11 membres - Votants : 12 membres sur 15

**1. Ordre du jour :**

1. Informations région et CNDS
2. GREF
3. Jeunes
4. Pratiques sportives
5. Formations
6. Cartographie
7. Projet fédéral
8. Questions diverses

**2. Approbation compte-rendu du comité directeur du 18 mars 2017**

Le compte-rendu du comité directeur du 18 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des 12 votants.

**3. Informations Région et CNDS**

**3.1 Subvention CNDS**

Mathieu LEMERCIER informe le comité que par courrier du 13 septembre le CNDS a accordé une subvention de 15 600 euros à la ligue GRAND EST de course d'orientation.

Cette subvention se décompose comme suit :

- GREF 8000 euros
- Formation des bénévoles 3600 euros
- Stage de découverte et de détection 1000 euros
- Réforme territoriale. Structuration suite à la création de la ligue GRAND EST 1500 euros
- Organisation de la nationale Nord-Est 1500 euros

**3.2 Subventions région**

En 2017 les subventions accordées aux anciennes régions Alsace et Lorraine sont respectivement de 5000 euros et de 9500 euros. Ces subventions ont été transférées à la ligue GRAND EST de course d'orientation.

En ce qui concerne la subvention 2018, Mathieu LEMERCIER va présenter fin octobre le dossier de l'olympiade 2018-2021 à la région GRAND EST et va solliciter une subvention de 17 500 euros pour 2018.

Mathieu LEMERCIER rappelle que la banderole région GRAND EST est à mettre en évidence sur les courses régionales.

Mathieu LEMERCIER précise que pour les compétitions nationales le dossier de subvention est à remettre à la région par le club organisateur 4 mois avant la compétition (existence d'un dossier type sur le site de la région <https://www.grandest.fr/>).

### **3. GREF**

Chantal MAILLARD fait remarquer que certains règlements n'ont pas été faits à ce jour. Elle va procéder aux relances. Pour 2018 les règlements dus par les participants sont à faire au préalable.

Mathieu LEMERCIER fait un rapide bilan du GREF. Malgré des difficultés d'organisation les stages ont été pratiquement tous faits.

Mathieu LEMERCIER propose de nommer officiellement François LORANG responsable du GREF de CO à VTT. Le comité donne son accord.

Un stage GREF pédestre saison 2018 (novembre 2017 à octobre 2018) est planifié fin novembre dans le cadre du RDE Nord-Est prévu dans la ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE. En attente réponse de cette ligue.

Les appels à candidature sont à faire la semaine prochaine (9 au 13 octobre). Un calendrier prévisionnel est à joindre. Les critères de sélection sont les mêmes que l'année précédente.

Un stage du groupe performance est planifié à partir du 26 avril 2018 dans le cadre des trois jours de Pâques en Bourgogne. Recherche hébergement en cours. Répartition des coûts 50/50 (ligue et stagiaire).

### **4. Jeunes**

Le budget 2017 voté en AG pour les écoles de CO est de 2000 euros. La ligue GRAND-EST compte à ce jour 12 écoles de CO. L'école de CO du club O'ZONE 88 est en cours de création.

La subvention des écoles de CO est une volonté forte de la ligue. La question qui est posée est la répartition de la subvention entre les différentes écoles de CO. Les bilans remis par les clubs sont à analyser (nombre de participants en regard du nombre de licenciés).

Un projet de répartition de la subvention est à faire par Claudie GREVET et est à soumettre au comité directeur. Y intégrer la subvention concernant la création d'une école de CO.

L'enveloppe reste à définir et peut-être augmentée par rapport au budget 2017 (la subvention de la cartographie non utilisée en 2017 pourrait être affecté à la subvention des écoles de CO).

Les questionnaires balises de couleurs ont été transmis par la FFCO aux clubs et aux CD sans passer par la ligue. Ce point est à revoir avec la commission jeune.

Pour les balises de couleur la ligue prend à sa charge l'impression des questionnaires, des attestations et l'achat des balisettes. L'impression des cartes est à la charge de la structure organisatrice.

### **5. Pratiques sportives**

#### **5.1 Qualification CF de sprint**

Trois licenciés, qui n'ont pas pu participer au CL de sprint, ont fait une demande de qualification pour les CF  
Arthur BOEHRINGER 6806GE  
Timothy BLOT 8807GE  
Benoît VERDENAL 5405GE

La ligue dispose de deux places qualificatives hors compétition. Le comité a privilégié les licenciés jeunes et a retenu Arthur BOEHRINGER et Timothy BLOT. Vote à l'unanimité des 12 votants.

## **5.2 Règlement sportif**

Georges a révisé le règlement sportif en prenant en compte les différentes demandes émises par les clubs et les modifications du règlement fédéral.

Les évolutions concernent :

- Rappel du règlement fédéral concernant le certificat médical
- La modification du tarif des courses régionales CO à VTT (11 euros et 7 euros)
- La suppression de la différenciation Hommes/Dames sur la MD et remplacement par des circuits de couleur.
- Pas de circuit vert sur le sprint, uniquement un circuit bleu
- Pour le championnat de ligue des clubs à rajouter relais jeunes à trois relayeurs 16 et moins (1circuit jaune et deux circuits bleus)

D'autres points ont été évoqués et nécessitent une réflexion :

- Problématique du tarif des courses multiples (exemple : 5 sprints sur un week-end)
- Tarif des courses sur un même jour (exemple : sprint et MD)

## **5.3 Règles calendrier**

Suite à l'analyse des difficultés rencontrés en 2017 pour des compétitions ayant lieu le même jour et de la concurrence entre des départementales au CN et des régionales, le comité a défini les règles suivantes :

- Les courses départementales ne sont plus au CN, sauf dérogation accordée par la ligue sur la base d'un dossier argumenté. Seules les courses régionales sont au CN.
- Une seule organisation se déroulant sur le territoire de la LGECO pourra obtenir le label "course régionale" pour une date donnée.
- Chaque club organisateur d'une compétition régionale devra fournir deux expertises par course organisée. L'objectif est d'inciter les clubs à former et à mettre à disposition des experts, et à assumer leur juste part des charges induites par l'organisation.

Le comité a voté à l'unanimité (12 voix) pour ces nouvelles règles. Ces règles seront présentées par Mathieu LEMERCIER à la réunion des présidents.

## **5.4 Coupe GRAND EST**

Cyril JOLY est intervenu au sujet de la coupe GRAND EST et a fait part au comité des difficultés rencontrées :

- Retard dans la remontée des informations qui nécessite de nombreuses relances
- Une course non-conforme du CO COLMAR qui ne permet pas, avec les règles en vigueur, de l'intégrer à la coupe GRAND EST

Les améliorations suivantes ont été proposées :

- Remontée des informations par l'arbitre (classement et liste des organisateurs)

- Classement si au moins une course dans chaque territoire (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine (proposition de Virginie BLUM)

Ces propositions sont à examiner par le comité directeur.

## **5.5 Calendrier 2018**

En fonction des demandes d'organisation faites par les clubs le comité a passé en revue le calendrier et a procédé à des arbitrages.

### **• Championnat de Ligue pédestre MD et LD du 24 et 25 mars 2018**

La ligue a réceptionné deux candidatures :

1. Les clubs du CO COLMAR et du CO MULHOUSE se sont associés pour cette organisation.
2. Les clubs du SC BARR et du CO STRASBOURG se sont associés pour cette organisation.

Les arguments pris en compte pour faire le choix ont été d'une part que SC BARR a déjà organisé en 2017 une course importante précédant la nationale Nord-Est et d'autre part que les clubs du Haut-Rhin sont très actifs quant à l'augmentation du nombre de licenciés et pour le fonctionnement de leurs écoles de CO.

Le choix s'est porté sur les clubs du CO COLMAR et du CO MULHOUSE. Résultat du vote : 10 pour et 2 abstentions.

### **• Championnat de Ligue pédestre sprint et relais clubs du 22 et 23 septembre 2018**

Le club de HVO est le seul candidat pour cette compétition. Le club de VERDUN a prévu d'organiser dans le cadre de la fête du centenaire aux mêmes dates un championnat de ligue de sprint et championnat de ligue de relais mixte. Le comité a maintenu ces dates pour le club de Verdun pour une régionale sprint et le championnat de ligue de relais mixte et va demander à HVO de décaler les championnats de ligue au 29 et 30 septembre 2018.

### **• CO à VTT**

Le club du COBF va transmettre un dossier de candidature pour l'organisation des championnats de France de CO à VTT sprint et LD le 25 et 26 mai 2018. En cas de réponse positive de la FFCO, les autres courses seront requalifiées.

### **• Challenge des écoles**

A ce jour aucun club de la zone Nord-Est ne s'est porté officiellement candidat au challenge des écoles 2018. Information non officielle : le club de O'JURA envisage d'être candidat.

Le club de Vervins organise pour sa part le challenge des écoles Nord-Ouest le 30 juin et 1 juillet 2018 auquel les écoles de CO de la ligue GRAND Est pourront participer.

## **6. Formations**

Par message du 3 octobre, Bernard LEMERCIER a proposé des formations 2018 (animateur, traceur régional). Accord du comité. Ces informations sont à transmettre aux clubs. Les clubs devront faire remonter les demandes de formation à la ligue.

## **7. Cartographie**

Bernard LEMERCIER fait part du système de fonctionnement particulier des départements 68 et 51 qui attribuent les numéros de cartes de manière autonome. Il s'agit d'un dysfonctionnement par rapport aux règles définies en AG.

Pour trouver un compromis entre la ligue et les CD, le comité a modifié la procédure comme suit. Les subventions pour la cartographie ne seront accordées que si la procédure est entièrement respectée.

1. Le plan cartographique est élaboré par le CD en concertation avec les clubs.
2. Les clubs transmettent le projet de carte à la ligue avant le 1<sup>er</sup> décembre, validé par le département, en utilisant le formulaire idoine.  
<http://www.grand-est.ffcoorientation.fr/reglements-et-fichiers-utiles/divers/>
3. Quand la carte est faite le club transmet la carte avec sa charte graphique à la commission cartographie de la ligue.
4. La commission cartographie de la ligue fait le contrôle de conformité aux normes et si nécessaire fait modifier la carte par le club.
5. Quand la carte est conforme, la commission renseigne le CD concerné et le club demande un numéro de carte au CD.
6. Le club transmet la carte numérotée (en 6 exemplaires) à la ligue en utilisant le formulaire fédéral, puis la déclare sur le site fédéral
7. Le président de la ligue signe le formulaire et transmet la déclaration à la FFCO.
8. La ligue accorde la subvention au club.

Le comité a défini le montant des subventions:

- Forêt pédestre 50 euros minimum par km2
- CO à VTT 20 euros minimum par km2
- Transformation d'une carte pédestre en carte VTT 10 euros
- Forfait carte sprint urbain 100 euros
- Carte scolaire forfait 50 euros

Nota : une carte qui a plus de 5 ans est considérée comme une nouvelle carte – les cartes faites en 2017 ne sont pas subventionnées.

Bernard LEMERCIER relance Virginie BLUM pour la déclaration des cartes pour le département 51.

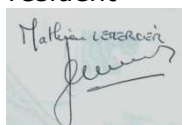
## **8. Projet fédéral**

Mathieu LEMERCIER a présenté le projet fédéral et demande aux membres du comité de lui faire remonter les remarques et les propositions.

## **9. Communication**

Ce point a été abordé sommairement. Virginie BLUM demande aux clubs de faire remonter des informations et des photos pour alimenter FACEBOOK.  
Le projet du logo est à relancer pour action Virginie BLUM.

Mathieu LEMERCIER  
Président



Yves BOEHM  
Secrétaire

